



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Banque de France

Question écrite n° 42158

## Texte de la question

M. Julien Dray attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le fait que le gouverneur de la Banque de France, en qualité de président de la commission bancaire, s'est fait le « porte-parole » très ostensible et zélé de l'Association française des banques, organe professionnel des banquiers français. Son propos, particulièrement agressif et surprenant, puisque émanant d'une autorité responsable - qui se devait de mieux marquer son autonomie vis-à-vis du lobby bancaire - s'est efforcé de désigner des « soi-disant » responsables des difficultés des banques françaises. Il a ainsi remis en cause en particulier les conditions de collecte du livret A au nom de prétendues distorsions de concurrence. Au-delà des interrogations que ne manque pas de poser cette convergence « fortuite » des propos du gouverneur et de l'AFB, les menaces prodiguées et la remise en cause des conditions de collecte du livret A constituent, une fois encore, une attaque frontale contre le financement du logement social qui reste pourtant une priorité gouvernementale souvent affichée. Bon nombre d'exemples passés témoignent du fait que les banques ont toujours récupéré à leur bénéfice particulier des fonds collectés pour servir à l'origine des missions d'intérêt général (cf. Codevi). Le gouverneur de la Banque de France faisait déjà la politique économique du pays à travers ses choix monétaires ; s'érige-t-il désormais aussi en président de l'AFB, ministre du logement, maître à penser des banques françaises... En utilisant ses fonctions officielles pour devenir le petit télégraphiste messager de l'AFB (comble d'ironie pour attaquer La Poste), le gouverneur de la Banque de France, qui ne manque pourtant pas une occasion de rappeler son indépendance vis-à-vis du Gouvernement, fait montre de bien peu d'autonomie à l'égard de ses collègues banquiers. Dans ce contexte qui déstabilise le financement du logement social, le Gouvernement va-t-il « emboîter le pas » du gouverneur de la Banque de France et servir ainsi de sauveur artificiel à des banques françaises, dont les problèmes de rentabilité sont explicables par bien d'autres facteurs (dettes immobilières, comportements commerciaux imprudents) que de simples distorsions de concurrence.

## Texte de la réponse

Il paraît important au Gouvernement que les difficultés auxquelles sont confrontés les établissements de crédit français soient progressivement résolues. Il est en effet essentiel que les banques puissent remplir pleinement leur rôle de financement de l'économie, et préparer dans les meilleures conditions la mise en place de l'euro. Si certaines des causes des difficultés des banques relèvent de la politique des établissements, il revient au Gouvernement de promouvoir un cadre adapté à l'exercice d'une concurrence loyale, et aussi libre que possible, entre les divers acteurs du système financier français. C'est pourquoi le Gouvernement est naturellement amené à étudier si le cadre concurrentiel est compatible avec le maintien de monopoles ou de privilèges dans la distribution de certains produits réglementés d'épargne. Il va de soi qu'il entend mener son action sans remettre en cause les autres politiques prioritaires qui sont les siennes, telle celle du logement social.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dray Julien](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42158

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 12 août 1996, page 4338

**Réponse publiée le :** 2 décembre 1996, page 6295